

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :
11
Conseillers en fonction :
11
Conseillers présents :
9

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2024
Acte n° DEL-21112024-00

Convocation du 07/11/2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Marielle KNECHT, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER, LORBER, Marie Aude HELD, Cécile EVRARD, Joëlle BREG,

Membres absents excusés : Mmes Nadine Cros, Béatrice LORBER-ACKERMANN

Secrétaire de Séance : Joëlle BREG

=====

01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2024

02 Dématérialisation des actes budgétaires

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales :

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Vu la délibération prise le 26 mars 2010 pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ;

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20241128-DEL-21112024-00-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de SAINT-MAURICE souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDG-FAST pour être le tiers de la télétransmission.

*Après discussion,
les membres de l'assemblée,
à la majorité 8 voix pour et 1 contre,*

- **décident** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- **autorisent** le Maire (Président) à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture Du Bas-Rhin, représentant l'État à cet effet ;
- **donnent leur accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et Chambersign.

03 Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)

M. le Maire explique au Conseil Municipal les enjeux du Compte Financier Unique :

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que la collectivité de SAINT-MAURICE souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

*Après discussion,
les membres de l'assemblée,
à la majorité 8 voix pour 1 contre,*

- **décident** de procéder à la mise en place du CFU sur l'exercice 2025.

Un simple courrier sera envoyé à la trésorerie de Sélestat.

04 PREVOIR TROIS DECISIONS MODIFICATIVES AU NIVEAU DU BUDGET

A. SECTION INVESTISSEMENT

Arrêté de virement de crédits

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Accusé de réception en préfecture 067-216704270-20241128-DEL-21112024-00-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024
--

Vu la délibération du 11/04/2024, autorisant M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section ;

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 10, article 10226 ;

Vu les crédits disponibles au chapitre 13, article 1328 ;

La décision modificative comporte les changements suivants :

Recette d'investissement

Chapitre 13 article 1328 « Autres subventions d'investissement » +1 000€

Dépense d'investissement

Chapitre 10, article 10226 « Taxe aménagement » +1 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 Voix contre, 0 Voix abstenue

MODIFIE les montants comme suit :

Recette d'investissement

Chapitre 13 article 1328 « Autres subventions d'investissement » +1 000€

Dépense d'investissement

Chapitre 10, article 10226 « Taxe aménagement » +1 000€

APPROUVE ET ADOPTE A L'UNANIMITE la décision modificative.

Le présent arrêté est certifié exécutoire le 22/11/2024 étant donné sa transmission au contrôle de légalité et sa publication.

B. SECTION FONCTIONNEMENT

Arrêté de virement de crédits

Vu^{c.} l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu^{d.} la délibération du 11/04/2024, autorisant M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section ;

Vu^{e.} l'insuffisance de crédits au chapitre 65, article 6553 et au chapitre 012 « paies »;

Vu les crédits disponibles au chapitre 011, article 6161 et au chapitre 70 article 70 878 « remboursement de frais par des tiers » ;

La décision modificative comporte les changements suivants :

- DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 article 6161 « Prime d'assurance multirisques »	-3 000€
Chapitre 65, article 6553 « Service incendie »	+3 000€
Chapitre 012 « Paies »	+7 000€

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 article 70878 « remboursement de frais par des tiers »	+7 000€
--	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 Voix contre, 0 Voix abstenue

MODIFIE les montants comme suit :

- DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 article 6161 « Prime d'assurance multirisques »	-3 000€
Chapitre 65, article 6553 « Service incendie »	+3 000€
Chapitre 012 « Paies »	+7 000€

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 article 70878 « remboursement de frais par des tiers »	+7 000€
--	---------

F.
APPROUVE ET ADOPTE A L'UNANIMITE la décision modificative.
 Le présent arrêté est certifié exécutoire le 22/11/2024 étant donné sa transmission au contrôle de légalité et sa publication.

05 Divers

- **Compte-rendu de réunion avec M. SECHI, Conseiller aux Décideurs Locaux**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'avec une diminution du nombre d'habitants dans la commune, les dotations de l'Etat (DGF) sont en baisses. Selon les conseils de M. SECHI il faudrait augmenter les impôts locaux et essayer de faire vendre 1 à 2 terrains pour y apporter de nouvelles constructions dans la commune. Les discussions reprendront à ce sujet lors du vote du budget.

- **Fête des personnes âgées**

La fête des personnes âgées aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 12h00.

- **Sapin de Noël**

Le sapin de Noël sera mis en place et décoré le 30 novembre 2024. Merci à Mme Paulet.

- Bac Biodéchet

Un nouveau Bac de Biodéchets a été installé par le Smictom à côté du premier à notre demande.

- Ascenseur

Après 2 pannes successives l'ascenseur a été réparé et est de nouveau opérationnel.

- Lampadaires

Un lampadaire a été endommagé et sera réparé en même temps que le remplacement des ampoules qui ne fonctionnent plus.

- Remplacement éventuel de Véronique

Si Véronique, l'ATSEM est en arrêt, son remplacement va être géré en interne avec la participation des membres du conseil municipal.

- Action collective d'intérêt Général

Aucune proposition de travaux à effectuer n'a été faite, à voir au printemps.

- Forêt

Il n'y aura pas de vente de bois de chauffage cette année.

- Véhicule communal CT + Pneus
- Cimetière

Des arbres, près du Monument aux Morts ont été coupés, ce qui libère de la place pour 3 concessions possibles.

- Réparation de la Porte de l'Eglise

La porte automatique de l'Eglise a été réparée par changement du transformateur.

Saint-Maurice, le 22/11/2024

Le Maire :
Jean Marc WITZ



Le secrétaire de séance
Joëlle BREG

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joëlle BREG', written over a faint circular stamp.



Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20241128-DEL-21112024-00-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024